Image not found or type unknown

Vente en vefa - contrat de réservation

Par **celineducreux**, le **12/09/2009** à **10:14**

Bonjour,
Nous avons signé le 25/02 un contrat de réservation d'une durée d'1 an qui prévoyait la livraison de notre appartement 1er semestre 2010.
Actuellement sans nouvelle du promoteur et du notaire, nous avons été étonnés d'apprendre par le biais de notre travail que:
- la promotion a été vendue
- le délai de livraison est désormais 1er semestre 2011
- le permis de construire a été redéposé sans modification mais pour dépassement du délai

Nous souhaiterions savoir si nous pouvons nous désister et récupérer le dépôt de garantie.

D'avance merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés